



Orléans, le lundi 18 novembre 2013

JEAN-PIERRE SUEUR

Monsieur le Président,

SENATEUR
DU LOIRET

PRESIDENT
DE LA COMMISSION
DES LOIS

ANCIEN
MINISTRE

Comme convenu lors de notre récente rencontre, je vous informe que lors de l'examen du projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové par la commission des Affaires économiques du Sénat puis de celui-ci en séance publique, un amendement présenté par mon collègue M. Claude Bérit-Debat, rapporteur, et soutenu par Mme Cécile Duflot, Ministre de l'Egalité des Territoires et du Logement a été adopté à une large majorité.

Cet amendement prévoit que la compétence de la réalisation des PLU est transférée aux communautés de communes et d'agglomération dans le délai de trois ans suivant la publication de la loi, si et seulement si une minorité de blocage ne s'est pas opposée à ce transfert.

Par cet amendement, le Sénat a souhaité prendre en compte les libertés et les capacités d'initiative des communes et de leurs élus en leur permettant, le cas échéant, de s'opposer au transfert de la compétence de la réalisation des PLU à l'intercommunalité dès lors qu'une « minorité de blocage » le souhaitera : 25 % des communes représentant au moins 10 % de la population de l'intercommunalité.

Mes collègues et moi-même sommes en effet convaincus que la mise en place d'un PLU intercommunal doit résulter avant tout d'une démarche concertée s'inscrivant dans la durée. De ce fait, si le transfert n'est pas accepté, une « *clause de revoyure* » est alors prévue : la communauté délibérera de nouveau sur le transfert de compétence après le renouvellement du conseil communautaire.

J'insiste sur le fait que l'amendement que je viens d'évoquer est plus protecteur de l'autonomie des communes que la législation en vigueur qui permet une telle évolution avec l'accord de la majorité des communes représentant les 2/3 de la population ou des 2/3 des communes représentant la moitié de la population.

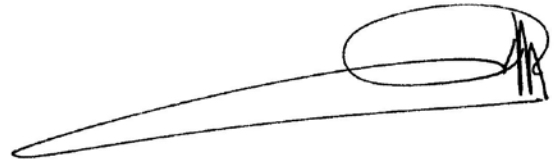
./.

Monsieur Gilles LEPELTIER
Maire de Lion en Sullias
Président de l'Association
des Maires Ruraux du Loiret
30 Route de Gien
45600 LION EN SULLIAS

Mme Cécile Duflot s'est engagée au nom du Gouvernement à défendre ce dispositif auprès des députés.

Tels sont les éléments dont je souhaitais vous faire part.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, consisting of a long, sweeping horizontal stroke that tapers to a point on the left. On the right side, there is a small, stylized mark that appears to be the initials 'JP' or 'JS', enclosed within a small, irregular oval shape.

Jean-Pierre SUEUR